sont d'appréciation presque personnelle, difficiles pour ne pas dire impossibles à établir d'une façon sérieuse et précise.

A. MORTIER.

LES PIRATES AU TONKIN

Marseille, 4 mai. — Les journaux du Tonkin, arrivés ce soir par le courrier *Calédonien*, apportent les nouvelles suivantes.

On lit dans l'*Indépendance tonkinoise* :

[illegible] plusieurs tirailleurs ont été blessés [illegible] Thikhé, à la suite d'un combat avec [illegible] taine blessé est M. Fiedman, qui [illegible] sée; un argent européen a reçu [illegible] Les autres blessés et tués sont des [illegible]

[illegible] ue la colonne du colonel Servière jusqu'ici contesté d'Enlong. C'est [illegible] ans le règlement de notre fron- [illegible] colonne, forte de 80 Européens et [illegible] onkinois, sous le commandement du [illegible] hanagon, opère momentanément dans le haut [illegible]

On écrit de Lao-Cay que la colonne qui doit opérer à l'est de Pa-Ka de Souggnen dans l'ancien canton de Vuong sera concentrée dans quelques jours et commandée par M. Gouttenègre, chef de bataillon d'infanterie de marine qui dispose de deux compagnies de légionnaires, du capitaine Leroy avec deux compagnies de tirailleurs tonkinois, du lieutenant Delval, de deux pièces d'artillerie avec le lieutenant Salé.

Ces troupes attendent le commandant Chanagon qui va prendre le commandement de 380 tirailleurs. C'est donc un effectif de près de 1,200 hommes qu'on va faire agir pour débarrasser une fois pour toutes le haut Chaü de la bande de 40 Aug Tang Lau qui est en même temps une continuelle menace pour le fleuve Rouge. Les dispositions prises permettent d'espérer un succès décisif prochain.

De son côté, le colonel Servière a su gagner à notre cause les mandarins chinois de la frontière et a pu obtenir leur coopération effective. Le colonel Servière prendrait le commandement des réguliers chinois dont le contingent serait de 3,000 environ. C'est la première fois qu'a lieu une action commune.

De Hunghoa on écrit : « Depuis l'attaque du village en vue règne une certaine effervescence sur la rivière Noire. Les rebelles possèdent quelques fusils Lebel. La population est effrayée. Un incendie d'un quartier de Hungho a amené des pertes considérables. »

La correspondance de Thannho a dit :

« Grâce aux mesures prises par M. de Miribel, les rebelles ne résisteront pas longtemps. Ils ont essuyé déjà un échec sérieux en voulant enlever un poste de la garde civile. »

Thoson. — Des papiers compromettants pour certains Annamites influents ont été saisis. Quelques-uns des inspirateurs de la rébellion ont payé de leur tête leurs velléités d'indépendance.

Le 8 février dernier, le lieutenant Simon, du 2e tonkinois, à la tête d'un détachement de la garnison de Chora, a surpris à Nams, l'arrière-bande du chef pirate Pha-Nhi, au moment où il se retirait dans son repaire avec du butin.

La bande a été complètement dispersée laissant entre nos mains huit tués, un prisonnier, des armes et des bagages.

Neuf femmes et des enfants ont été délivrés. Nous n'avons eu aucun blessé.

A la suite de ce combat, le général commandant en chef a cité à l'ordre du jour les troupes et le lieutenant Simon.

Paris, 4 mai. — La *Patrie*, à propos des dernières nouvelles arrivées du Tonkin, fait la réflexion suivante :

« Aucune nouvelle des trois captifs des pirates. L'optimisme de M. de Lanessan reçoit de cruels démentis. »

NOUVELLES DU JOUR

Les voyages du Président de la République

Paris, 4 mai. — Le *Figaro* de demain dit :

« Le départ du Président de la République pour Lyon est fixé au 23 juin.

« M. Carnot ne fera point cette année, d'autre voyages. »

Le *XIXe Siècle*, de son côté, dit que le Président de la République va assister à Châteaudun, à la grande revue militaire du 25 septembre, c'est-à-dire presque la veille de l'élection présidentielle.

La mort du colonel Bonnier
Détails rétrospectifs

Paris, 4 mai. — Le *Matin* de demain publiera une série de dépêches échangées quelques jours avant l'échauffourée où le colonel Bonnier a trouvé la mort, entre ce dernier et M. Grodet, d'une part et d'autre part entre M. Grodet et l'administration des colonies.

Ces dépêches confidentielles et dont l'authenticité, dit le *Matin*, ne saurait être contestée, jettent un jour nouveau sur cette affaire, détruisant plus d'une légende, et font nettement ressortir les conflits d'attributions de commandement provoqués à cette époque entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire.

La Triple Alliance et l'Italie
Importantes déclarations de M. Crispi

Rome, 4 mai. — A la Chambre M. Crispi, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, a fait les importantes déclarations que voici, à propos de la Triple Alliance :

« L'alliance conclue par l'Italie en 1882, puis renouvelée, est défensive et non offensive. Contre qui, d'ailleurs, l'Italie voudrait-elle faire la guerre ?

» Serait-ce contre la France ?

» Ce serait folie comme je l'ai dit le 3 février 1879. Je disais alors qu'un conflit avec la France serait une véritable guerre civile et non une guerre de nation à nation.

» Ces paroles je les répète et les confirme aujourd'hui. Ferions-nous la guerre à la Russie? Nous n'avons pas d'intérêts contraires. Nos alliances sont donc pacifiques, mais si elles se dissolvaient et ne se renouvelaient pas, nous ne pourrions pas désarmer: l'opposition radicale elle-même ne le voudrait pas. Le lendemain de la dissolution de l'alliance, nous serions menacés vers l'Orient, et nous n'aurions probablement pas l'amitié de la République française.

» Le lendemain d'un conflit européen, l'Italie désarmée devrait comme autrefois payer les dépenses du vainqueur. »

M. Crispi rappelle que si en 1859 la France aida l'Italie à conquérir la Lombardie, elle lui demanda les Alpes-Occidentales. Il n'est donc pas patriotique de nous vouloir désarmés et faibles, tandis que la victoire aurait donné à l'Italie tous ses confins naturels.

Si l'Autriche se dissolvait, ce serait un dommage pour nous car nous perdrions notre boulevard...

Désormais les questions humanitaires remplacent de plus en plus celles de nationalités.

M. Imbriani réplique à M. Crispi et proteste contre le regret d'une dissolution éventuelle de l'Autriche qui tient les clefs de l'Italie.

Le président rappelle énergiquement l'orateur à l'ordre.

M. Crispi reprenant, dit que la Chambre ne peut voter une résolution abstraite quant au désarmement général. En 1877, sur la prière de Gambetta, il entama des négociations avec le prince de Bismarck qui, tout en ne se montrant pas opposé, déclara que pareilles tentatives avaient toujours échoué. Depuis quinze ans, la politique internationale se propose comme suprême objectif : la paix. Nul ne peut désirer la guerre.

La commission d'enquête de la marine

Paris, 4 mai. — La commission d'enquête extra-parlementaire de la marine, vient d'entendre le rapport de M. Thomson au nom de la délégation qui s'est rendue à Toulon et relative à la famense affaire du vol de blé en 1894. Les conclusions de la délégation sont les suivantes : Il n'y a pas eu vol ni tentative de vol.

La commission du travail

Paris, 4 mai. — La question de la taxe sur les ouvriers étrangers a été examinée aujourd'hui par la commission du travail. M. Descubes a été chargé d'un rapport préparatoire.

On se souvient que M. Castelin avait déposé une proposition sur les employés de chemins de fer, visant plus particulièrement la question des retraites, de l'admission dans les hôpitaux, etc., etc. La Chambre avait renvoyé à la Commission du travail l'examen de cette proposition; mais cette commission vient de s'en dessaisir pour la renvoyer à la Commission des institutions de prévoyance.

La suppression des octrois

Paris, 4 mai. — La commission sénatoriale pour la suppression des octrois s'est réunie aujourd'hui. Elle a arrêté les grandes lignes du projet et, d'accord avec le gouvernement, elle est d'avis de supprimer les octrois et de les remplacer par des taxes supplémentaires : Augmentation des licences et taxe sur les alcools.

Le général Ferron victime d'un accident

Lyon, 4 mai. — Le général Ferron, inspecteur d'armée, passait cet après-midi en revue, sur le terrain de manœuvres du Grand Camp, situé à l'est du parc de la Tête-d'Or, les troupes de la garnison de Lyon, lorsqu'il a fait une chute de cheval sur les conséquences de laquelle on ne peut se prononcer encore.

L'affaire Laguerre

Paris, 4 mai. — Un vif incident vient de se produire à la onzième chambre correctionnelle. Me Laguerre, ancien directeur du journal *la Presse*, a été, comme on le sait, rayé par une décision du conseil de discipline des avocats du tableau de l'ordre le 29 décembre 1891. Il y a quelque temps, il s'est fait inscrire au barreau de Figeac et, investi de son nouveau titre, il a cru pouvoir se représenter devant les juridictions parisiennes, pensant bénéficier de la règle qui autorise tout avocat inscrit à un barreau français à plaider devant tous les tribunaux de France indistinctement.

Aujourd'hui, il défendait les intérêts de Mlle Bourgeois, une artiste de l'opéra, qui se portait partie civile dans l'affaire Stéphane, ayant essuyé un coup de revolver de la part de l'accusé.

La 11e chambre correctionnelle, après en avoir délibéré, a rendu un jugement par lequel elle refuse à M. Laguerre le droit de plaider devant tous les tribunaux ressortissant du barreau de Paris.

Le règlement du différend franco-portugais

Toutes les difficultés pendantes entre la France et le Portugal viennent d'être réglées. Notre ministre à Lisbonne va sans doute retourner très prochainement à son poste.

Trois questions ont été l'objet de négociations entre les deux gouvernements : 1° affaire de Zanzibar; 2° entreprise Hersent pour les travaux du port de Lisbonne; 3° règlement des intérêts des obligataires français créanciers des chemins de fer portugais.

La souscription du tzar au monument du général Le Flô

Brest, 4 mars. — Le maire de Lesneven, M. Henry, président du comité pour l'érection d'une statue au général Le Flô, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg, vient de recevoir du tzar une somme de mille francs pour ce monument.

L'Italie et la triple alliance

Mercredi, M. Blanc, ministre des affaires étrangères du roi Humbert, a prononcé un discours important à la Chambre italienne. Interpellé sur la triple alliance, il a répondu que l'Italie avait signé ce traité, non pour se garantir d'une invasion, mais pour assurer l'extension de son influence en Afrique et fortifier sa situation dans la Méditerranée.

Ces paroles prouvent que l'Italie n'a pas renoncé à ses visées sur la Tripolitaine et la Tunisie.

Le retour de la reine Nathalie à Belgrade

Belgrade, 4 mai. — La reine Nathalie a l'intention d'arriver à Belgrade le 10 mai, anniversaire du jour où elle fut expulsée de Serbie, par la force, sur l'ordre du conseil de la régence.

Les grèves de Pensylvanie

New-York, 4 mai. — Les ouvriers des usines de coke ont donné la chasse à des ouvriers qui travaillaient. Ils en ont maltraité un grand nombre.

On signale de nouveau des bandes qui parcourent le pays. Des femmes prennent part au mouvement.

Un dîner offert à l'ambassadeur de Russie en France

Paris, 4 mai. — Le cercle « Le National » offrait ce soir un dîner au baron de Mohrenheim accompagné de M. de Giers, conseiller d'ambassade, à M. Casimir Périer, président du Conseil et à M. de Laboulaye, ancien ambassadeur de France en Russie.

M. Le Royer, ancien président du Sénat, était au nombre des convives.

M. Cochery, sénateur, président du cercle, a porté des toasts très applaudis au tzar, à l'impératrice, au grand-duc héritier, à M. de Mohrenheim.

Celui-ci a répondu en portant la santé de M. Carnot.

Situation météorologique. — Roubaix, 5 mai. — Hauteur barométrique. 759 Température
A sept heures du matin 7 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 12 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 10 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête de Jeanne d'Arc. — A propos du projet de transformer la fête de Jeanne d'Arc en fête nationale légale — projet qui sera, selon toute apparence, adopté par les deux Chambres — une personne étrangère à la rédaction du journal émettait, avant-hier, la pensée qu'une seule fête nationale serait suffisante et qu'on pourrait peut-être supprimer celle du Quatorze Juillet.

C'est, nous le reconnaissons, aller un peu vite en besogne et il faut la liberté grande laissée à nos collaborateurs d'occasion sur les questions d'ordre secondaire, pour que cet article ait paru sans observation. Mais l'*Avenir*, très hostile, nous ne savons pourquoi, à la manifestation de dimanche prochain, s'empare de cette opinion toute personnelle pour en tirer argument en faveur de sa thèse qui est celle-ci : Il ne doit pas y avoir de démonstration civique parce qu'il y aura, le même jour, une manifestation religieuse.

Cela nous paraît bien étroit et bien exclusif.

Un citoyen trouve que ce serait trop de deux fêtes nationales, que celle du 14 juillet divise beaucoup les esprits, que la date du 8 mai rallierait incontestablement tout le monde. Il le dit comme de bons et de vieux républicains l'avaient dit avant lui. C'est son droit et on peut ne pas partager son opinion, sans pour cela en tirer les conséquences malveillantes qu'en tire l'*Avenir*.

Les catholiques s'apprêtent à fêter, en même temps que la Patriote, la grande chrétienne que l'Eglise veut glorifier. C'est encore leur droit et des patriotes sincères devraient se féliciter que, dans une ville dont la population a des origines si diverses, le sentiment religieux soit en si complète concordance avec le sentiment national.

Tous les vrais Français sont d'accord sur le rôle historique de Jeanne d'Arc ; ils reconnaissent que son nom symbolise pour eux l'idée de la Patrie française.

Commençons par affirmer tous cet accord si heureux, en pavoisant nos maisons dimanche prochain et en saisissant cette occasion — occasion unique — de protester ainsi de notre attachement à la France et de notre réprobation contre les théories antinationales audacieusement affirmées ici même depuis quelques années.

Nous l'avons dit déjà — et nous ne cesserons de le répéter — ceux de nos concitoyens qui voient seulement dans Jeanne d'Arc la Patriote, ceux qui se refusent à reconnaître en elle, l'Inspirée, la Sainte, l'Envoyée de Dieu, ne sont nullement tenus de prendre part aux manifestations religieuses.

Nous leur demandons seulement de respecter cette croyance et ces manifestations, — comme nous entendons qu'on respecte leur abstention sur ce point.

Les citoyens qui pavoiseront dimanche ne feront pas une démonstration politique: ils feront une manifestation nationale. Ils n'émettront pas une opinion pour ou contre le Quatorze Juillet : ils affirmeront seulement qu'ils sont Français et bons Français.

Et à Roubaix la portée de cette manifestation a plus d'importance que partout ailleurs.

Pourquoi donc l'*Avenir* ne le comprend-il pas et pourquoi cherche-t-il à empêcher ou à diminuer cette fête d'union patriotique ?

ALFRED REBOUX.

LA FÊTE PATRIOTIQUE DE JEANNE D'ARC. — Nous recevons les communications suivantes :

Programme des fêtes de Jeanne d'Arc : « Le dimanche 6 mai distribution extraordinaire de secours par les soins du Bureau de bienfaisance.

» A 3 heures précises, au Manège de Barbieux, grand concert populaire au profit des pauvres avec le bienveillant concours de la Grande Fanfare (80 exécutants), sous la direction de M. Monmarché et de la *Cecilia* (110 exécutants), lauréate du concours de Tourcoing, sous la direction de M. Paul Fournier. Prix d'entrée : 25 centimes.

» A 5 heures, en l'église Saint-Martin, *Te Deum* solennel en l'honneur de Jeanne d'Arc.

» Allocution de M. Gavelle, aumônier militaire à Lille.

» Bénédiction de la bannière de Jeanne d'Arc.

— « La fête patriotique de Jeanne d'Arc à Roubaix s'annonce dans des conditions merveilleuses. Drapeaux tricolores, oriflammes et étendards de Jeanne d'Arc, s'enlèvent avec une rapidité inouïe ; les décorateurs et tapissiers ne peuvent plus suffire aux commandes qui affluent de toutes parts.

» La fête de Jeanne a été droit au cœur du peuple. Tous semblent avoir compris que, devant la pure figure de la grande héroïne française, il ne pouvait être question de partis : tous se sont unis dans un même élan de patriotisme.

» Bravo ! Qu'à chaque fenêtre flotte dimanche le drapeau tricolore, et qu'on puisse dire par toute la France que, ce jour, Roubaix a bien mérité de la Patrie ! »

— L'Union des Sociétés patriotiques » rappelle que c'est demain, dimanche 6 mai, que l'on fêtera à Roubaix Jeanne d'Arc, la grande libératrice, et fait appel à toutes les bonnes volontés et surtout aux patriotes qui, mettant la France au-dessus de tout, auront à cœur d'arborer en cette circonstance le drapeau national.

La souscription populaire, lancée pour l'achat d'une bannière de Jeanne d'Arc, sera close dimanche à midi.

La bannière de Jeanne d'Arc, que l'on bénira dimanche prochain, sera exposée, dans les journées de samedi et dimanche, chez M. Deleporte, chapelier, contour Saint-Martin.

Ceux qui, en admirant cette bannière, regretteraient de n'avoir pas souscrit, pourront remettre leurs offrandes chez M. Deleporte, où se trouvera une liste de souscription.

Une liste de souscription est aussi déposée au café Milon, siège du Cercle militaire, où tous les détenteurs de listes sont priés de remettre les souscriptions à M. Hagard, qui se tiendra à leur disposition de neuf heures à midi.

— Les membres de la Ligue de la Jeunesse catholique sont absolument priés de se trouver dimanche 6 mai, à quatre heures, 84, Grande-Rue, pour se rendre au *Te Deum* en l'honneur de Jeanne d'Arc. Réunion obligatoire.

— Messieurs les membres de l'Association amicale des anciens élèves du collège sont invités à assister au *Te Deum* qui sera chanté, le dimanche 6 mai, à cinq heures, en l'église Saint-Martin, à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc. Une place sera réservée dans la grande nef aux membres du Comité.

— Les membres de l'Association amicale des anciens élèves des Frères sont instamment priés de se rendre *avec insigne* le dimanche 6 mai, à 2 heures 1/2, au Manège, à Barbieux, pour le concert, et à 4 heures 35 à l'église St-Martin, par le grand portail, pour le *Te Deum*; des places leur seront réservées.

Après le *Te Deum* un punch sera donné, 197, rue de Lannoy. Les membres sont invités à pavoiser leurs maisons ce jour-là.

— La paroisse Saint-Jean-Baptiste, tenant aussi à laisser voir les sentiments patriotiques qui l'animent et la profonde vénération qu'elle a pour Jeanne d'Arc, fera chanter dimanche prochain 6 mai à la grand'messe et exécuter plusieurs morceaux qui ont été spécialement composés en l'honneur de la Pucelle qui a su si bien prouver l'amour qu'elle avait pour la France.

— *Union des Patriotes.* — La Commission invite tous ses adhérents à pavoiser leur maison en l'honneur de Jeanne d'Arc le dimanche 6 mai. Elle invite tous les adhérents des groupes non constitués à se faire inscrire au siège central, café Saint-Georges, pour prendre part au punch organisé pour célébrer cette fête patriotique le même jour à 7 heures du soir.

— La commission administrative des Combattants de 1870-71 a l'honneur d'informer ses membres, qu'elle assistera en corps au *Te Deum*, à l'église St-Martin, dimanche 6 mai. Après la cérémonie, la société rentrera au local où un punch sera offert en l'honneur de Jeanne d'Arc. — Réunion au café Pandore, à 4 heures précises.

— La commission de la société des « Anciens sous-officiers français » des armées de terre et de mer, invite tous les camarades qui ne font pas encore partie de la société, de se rendre au local, rue Pauvrée, café Pandore, le dimanche 6 mai, à 4 heures du soir, pour assister en corps au *Te Deum* chanté en l'honneur de Jeanne d'Arc.

— L'Association amicale des anciens élèves de l'Institut Turgot a décidé, dans sa réunion générale, qu'elle participerait à la fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. La commission invite tous les membres de l'Association à se trouver dimanche, à quatre heures, au siège social, rue de Soubise, pour assister au *Te Deum* et au punch qui sera offert à l'issue de la cérémonie.

— L'Union des vrais travailleurs de l'industrie textile a décidé d'assister en corps au *Te Deum* qui sera chanté dimanche à 5 heures à Saint-Martin, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Les adhérents sont instamment priés de se trouver à 4 heures à la *Branche de Houblon*, rue Pellart, 164.

— Tous les membres sans exception de la société des Anciens militaires décorés médaillés, fondée en 1864, sont convoqués pour le dimanche 6 mai de 3 à 4 heures au local, rue Pierre-Motte, chez Mme Ve Philémon, pour assister en corps au concert qui sera donné à trois heures au Manège, et au *Te Deum* à 5 heures, en l'église Saint-Martin, en l'honneur de la grande patriote française Jeanne d'Arc ainsi que tous les décorés médaillés qui ne font pas partie de la dite société, munis de leurs insignes. Sitôt la cérémonie terminée, réunion au local de la société. Ordre du jour : Réception des nouveaux sociétaires.

Y aura-t-il une crise municipale ? — La discorde règne, dit-on, à l'Hôtel-de-Ville, et l'on peut se demander si nous ne serions pas à la veille d'une crise municipale. Déjà, nous savions que nos conseillers n'étaient plus d'accord sur bien des points, et on a vu, par nos comptes-rendus, que les dernières séances du Conseil ont été très agitées. Aujourd'hui, c'est dans l'administration elle-même qu'on ne s'entendrait plus : Nos adjoints feraient mauvais ménage et plusieurs d'entre eux refuseraient de se soumettre aux décisions prises par le Maire à leur égard. Ces adjoints seraient MM. Olivier Branquart et Hervé Milbéo.

M. Branquart, 1er adjoint, avait, on le sait, la direction des Finances. Le Maire la lui a retirée et voudrait l'*adjoindre* à M. Trannoy, chargé de l'Instruction publique.

Quant à M. Milbéo, qui avait dans ses attributions le département des Travaux publics, on l'avait mis à l'Etat-Civil, dont M. Desobry avait la charge; celui-ci serait désigné pour remplacer aux Travaux publics M. Milbéo.

Mais le Maire aurait pris ces décisions sans en informer les intéressés...

Ceux-ci ont refusé de se soumettre. M. Branquart veut conserver son *portefeuille* et M. Milbéo ses *Travaux publics*. En sorte que les Travaux publics de la Ville ont deux administrateurs alors que l'Etat-Civil et les Finances n'en ont plus.

MM. Branquart et Milbéo considèrent qu'ayant été nommés par arrêté du Maire, on ne peut leur enlever leur attribution qu'en vertu d'un nouvel arrêté régulier du même magistrat municipal. Aussi, sont-ils, tous les deux, bien décidés à poser, en séance publique du Conseil, une question à ce sujet à M. Henri Carrette.

Que va leur répondre le Maire ?

Quelle que soit cette réponse, plusieurs membres du Conseil seraient dans l'intention d'intervenir...

On ajoute qu'une minorité d'opposition se formerait dans le Conseil ; elle se donnerait pour mission de combattre les décisions de la majorité qui lui paraîtraient contraires aux intérêts publics.

M. Duquesnoy, dont annonçons d'autre part la mort chrétienne, devait faire partie de cette minorité.

Qu'adviendra-t-il de tout cela ? M. Desobry, qui se croit définitivement installé dans ses nouvelles fonctions, ne veut plus s'occuper de l'Etat-Civil; M. Milbéo, qui ne veut pas entendre parler de l'Etat-Civil, persiste à vouloir diriger les Travaux publics; quant à M. Branquart, premier adjoint au Maire, il ne veut pas accepter d'être le second adjoint de M. Trannoy à l'Instruction.

M. Henri Carrette voudra-t-il se soumettre, — ou les adjoints devront-ils se démettre ?

Les premières communions au Collège. — C'est jeudi, jour de l'Ascension, qu'a eu lieu, pour la première fois, au nouveau Collège, la cérémonie toujours si touchante de la première communion. Plus de trois cents personnes, représentant les familles des élèves, y assistaient, et un grand nombre d'entre elles, à la suite des quarante-quatre communiants, se sont approchées de la Sainte-Table.

La messe, célébrée à 7 heures, par M. l'abbé Chabé, supérieur du Collège, a été des plus solennelles; composée par M. Peers, professeur, elle a été supérieurement chantée.

La cérémonie du renouvellement des vœux du baptême a eu lieu à 11 heures 1/4, et les vêpres ont été chantées à 4 heures 1/2. C'est au cours de cette dernière solennité qu'a été prononcé le sermon de clôture, par notre concitoyen le R. P. Lemaire, dominicain, ancien élève du collège. Puis les enfants ont chanté le premier chœur d'*Athalie*.

La messe d'action de grâces a eu lieu vendredi matin, à 7 heures 1/2.

Le nouveau collège, qui compte plus de cinq cents élèves, est, on le sait, un splendide établissement. La chapelle, vaste et belle, est particulièrement remarquable, bien que n'ayant pas encore de vitraux. Mais déjà les élèves, à l'insu de leur excellent supérieur, ont ouvert une souscription, qui atteint le chiffre de 1.300 francs, pour l'achat du premier vitrail, qui sera consacré à Jeanne d'Arc.

Bénédiction d'une bannière. — Dimanche prochain aura lieu, à l'église Ste-Elisabeth, à la messe de midi, la bénédiction de la bannière de l'orphéon *Les Sans-Soucis roubaisiens*. La *Fanfare du Tilleul* prêtera son concours à cette cérémonie.

Mort d'un ancien combattant de Crimée. — Jeudi ont eu lieu, en l'église St-Martin, les obsèques d'un soldat de Crimée, M. Lepoutre. Les membres de la société des *Anciens combattants de Crimée* l'ont accompagné à sa dernière demeure, et leur président a prononcé, sur la tombe du vieux soldat, les paroles suivantes :

« Mes chers amis,

» Avant que cette tombe se ferme pour recouvrir les restes d'un digne compagnon d'armes, permettez-moi de lui adresser, en notre nom à tous, quelques mots d'adieu.

» Le passé de ce brave nous remet en mémoire le souvenir de ceux qui sont restés là-bas, sur le champ de bataille, loin de la Patrie. Ils reposent en paix à une place marquée, et conservée religieusement par les soins de la France, qui n'oublie pas le dévouement et les vertus civiques de ses enfants, qui savent mourir en héros pour l'honneur du drapeau !

» Adieu, Lepoutre ! que ton âme, auprès de la leur, repose en paix dans l'éternité ! »

Les fêtes des 13 et 14 mai. — Nous donnons ci-après le programme des courses organisées par les quatre sociétés vélocipédiques de Roubaix pour le lundi 14 mai courant, à 9 heures du matin.

1re course bi-locale Juniors. — Distance : 3.500 mètres environ, soit 3 tours de piste. 1er prix 40 francs; 2e prix 30 fr.; 3e prix 20 fr.; 4e prix 10 fr.

2e course bi-locale Vétérans. — Les coureurs seront âgés de 30 ans au moins. — Distance : 3,500 mètres environ, soit 3 tours de piste. — 1er prix 30 fr.; 2e prix 20 fr.; 3e prix 15 fr.; 4e prix 10 fr.

3e course bi-locale Vélocipédistes non classés. — Distance : 3,300 mètres environ, soit 2 tours de piste. — 1er prix 20 fr.; 2e prix 15 fr.; 3e prix 10 fr.; 4e prix 5 fr.; 5e prix 5 fr.

4e course championnat roubaisien. — Distance : 30 kilomètres environ soit 25 tours de piste. — 1er prix, une croix de vermeil et un diplôme de championnat roubaisien pour l'année 1894; 2e, une médaille de vermeil grand module avec diplôme; 3e une médaille de vermeil module moyen avec diplôme; 4e, une médaille d'argent grand module avec diplôme; 5e, une médaille d'argent grand module avec diplôme; 6e, une médaille d'argent module moyen avec diplôme; 7e, une médaille d'argent petit module avec diplôme; 8e, une médaille d'argent petit module avec diplôme; prix spéciaux.

Au vétéran qui arrivera premier, une croix d'argent avec diplôme.

Au premier junior non classé, une médaille d'argent, grand module, avec diplôme.

Nul coureur ne pourra concourir pour le championnat s'il n'a effectué *entièrement*, l'une des trois premières courses. Tous les concurrents doivent être domiciliés à Roubaix. La mise par coureur est fixée à un franc. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 mai à 10 heures du soir, et adressées à M. Jules Petit, secrétaire des sociétés vélocipédiques réunies, à l'Hôtel Ferraille, rue de la Gare.

Départ des six brigades de gendarmerie. — Les six brigades de gendarmerie à cheval, cantonnées rues de Lille et Pierre-Motte, ont reçu l'ordre de départ, vendredi, à une heure de l'après-midi.

Toutes quittaient Roubaix, vers quatre heures et demie, pour regagner leurs résidences respectives.

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre concitoyen, M. Pratte, adjudant au 51e de ligne, à Beauvais, à l'emploi de commis stagiaire de la culture des tabacs, à Béthune (Pas-de-Calais.)

M. Pratt, est décoré de la médaille militaire.

Ce sous-officier emporte, en quittant le régiment, l'estime de ses chefs et les regrets de ses subordonnés.

La grève de tisserands du boulevard Gambetta. — Une rentrée partielle a eu lieu, dans la journée de vendredi, à la fabrique de M. Florimond Cauchies, boulevard Gambetta, où dix ouvriers ont repris le travail.

Plusieurs délégations se sont présentées successivement pour essayer d'une entente avec le chef de la maison; mais ces diverses entrevues n'ont abouti à aucun résultat.

Un vieillard noyé dans un puits. — Dans une des maisons Orange, rue Dampierre, habitait avec son fils Louis, âgé de trente ans, un vieillard presque septuagénaire, du nom de François Prouvost. Le fils travaille la nuit dans un établissement industriel; le père faisait le métier de chiffonnier, c'est-à-dire qu'il allait tous les jours par les rues, à la recherche de la marchandise, poussant une petite voiture à bras.

En rentrant de sa tournée, mercredi soir, le brave homme fut prié par une voisine d'aller retirer son seau, tombé au fond du puits commun aux habitations. Il se chargea volontiers de cette mission, dans l'espoir de la petite rémunération qu'elle devait lui rapporter, et muni de l'engin spécial à ces sortes d'opérations, il se rendit au puits, dont la margelle est haute de quatre vingts centimètres à peine. Le pauvre vieux se pencha trop sans doute, à un moment donné, et tomba la tête en avant.

Lorsque son fils rentra, jeudi matin, de l'atelier, il trouva, à sa grande surprise, la porte du logis entr'ouverte; ses recherches dans la maison ne lui permirent bientôt plus de douter que son père était absent, et son inquiétude fut au comble, lorsqu'il aperçut son chien encore attaché à la voiture.

Un peu plus tard, vers neuf heures et demie, un autre habitant de la cité, nommé Delreux, en train de repêcher un seau pour une autre ménagère, attira avec son crochet, à la surface de l'eau, le corps d'un homme qu'on supposa de suite être celui du chiffonnier disparu.

On alla chercher des échelles, mais toutes étaient trop longues pour passer sous la coupole de la construction en maçonnerie. Un garçon de la brasserie de la rue Hoche se dévoua; au moyen de cordes qu'on lui passa sous les bras, il put descendre jusqu'au fond du puits, et ramener à la lumière un cadavre.

C'était bien François Prouvost ; on comprend la douleur de son fils, qui avait, d'un bout à l'autre, suivi les péripéties de ces émouvantes recherches.

Le vieillard fut transporté à son domicile; il portait près du crâne quelques contusions, mais M. le docteur Largillière, médecin-légiste, requis pour examiner le corps, en trouva l'explication dans le choc violent qu'avait dû recevoir la tête contre les parois du puits.

Un suicide rue du Tilleul. — Un drame intime vient de se dérouler dans un ménage d'ouvriers, au numéro 33 de la rue du Tilleul, cité Derville.

Le chef de la famille, Alphonse Vasseur, âgé de cinquante-deux ans, était devenu presque aveugle, et une maladie, qui le clouait au lit, rendait sa situation encore plus pénible.

Par plusieurs fois déjà, il avait manifesté l'intention d'en finir avec la vie, et une étroite surveillance s'exerçait autour de lui.

Dans la matinée de vendredi, le malheureux profita de quelques instants où par exception on l'avait laissé seul, pour mettre à exécution son funeste projet. Il fut trouvé pendu dans sa chambre à coucher, et un médecin appelé en toute hâte ne put que constater le décès.

Voulez-vous manger de bonnes asperges ? Assaisonnez-les au beurre d'Oostcamp, qui arrive frais chaque jour, 13, rue du Bois, et dans les dépôts-succursales. 81355—37244

Exploit d'homme ivre. — Un jardinier de vingt six ans, du nom de François Junker, pensionnaire de l'estaminet Buleu, rue Sainte-Elisabeth, avait, pendant toute la journée de jeudi, fait de nombreuses libations.

Vers six heures et demie, se trouvant dans la cour Cornille, il brisa une vitre à l'habitation de Mme Baert, et s'oublia même jusqu'à frapper cette dernière, qui alla chercher la police au poste du troisième arrondissement. On conduisit notre homme en lieu sûr.

Un peu plus tard, un rattacheur de ses amis, Charles Favien, vint le réclamer. Il était dans un tel état d'ébriété que les agent n'eurent rien de plus pressé que de l'écrouer à son tour.

Un homme ivre qui insulte la police. — Dans la soirée de jeudi, un ouvrier teinturier de la rue Saint-Joseph, Louis Serré, âgé de cinquante et un ans, traversait en titubant la place de la Fosse-aux-Chênes; il avait bu un peu plus que de raison.

La vue de l'agent de garde faisant les cent pas, eut le don de l'irriter, et il l'interpella en termes grossiers. La leçon ne se fit pas attendre, et l'individu fut emmené incontinent jusqu'au dépôt central.

Les tapageurs nocturnes. — *Une brique lancée dans la vitrine d'un estaminet.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure, quatre individus en goguettes vinrent frapper à la porte d'un estaminet de la rue de Lille.

Comme on ne leur ouvrait pas, et pour cause, ils ne trouvèrent rien de mieux que de lancer à travers la vitrine une grosse pierre à leur portée.

Le projectile passa droit comme une flèche, défonçant un panneau, brisant plusieurs carreaux, et alla mettre en pièces, une glace derrière le comptoir.

Réveillé en sursaut par le bruit du verre cassé, le cabaretier, M. Pierre Pennetrat, prit à peine le temps de se vêtir, et alla réclamer le secours de la police, au poste de la rue des Arts. Mais lorsque les agents arrivèrent sur les lieux, ils ne trouvèrent plus personne.

On avait eu le temps de reconnaître, parmi les fuyards un chauffeur de la maison Motte et Bourgeois, rue du Moulin, du nom de Pierre Capereau.

Vendredi matin, vers huit heures, il était arrêté à son domicile, rue de Soubise, et écroué au dépôt du deuxième arrondissement.

Les dégâts sont évalués à la somme de trente francs.

Menus faits. — Un septuagénaire, M. Joseph Demeulener, en tombant sans connaissance, vendredi matin, sur le trottoir de la rue Saint-Antoine, s'est fait quelques contusions fort heureusement peu graves.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, le vieillard a été reconduit chez son fils, boulevard de Beaurepaire.

Croix. — Les membres de la société des anciens militaires *La Revanche*, établie à Croix à l'estaminet du *Petit Riche*, sont priés de se rendre à la réunion extraordinaire qui aura lieu, au local, dimanche 6 mai, à sept heures du soir. Objet de la réunion : Fête de Jeanne d'Arc.

— Le comité de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de Croix (Centre) invite tous les sociétaires à assister à la réunion générale qui aura lieu *dimanche prochain 6 courant*, à midi précis. Ordre du jour : Participation au cortège patriotique, en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui doit avoir lieu à Croix le jour de la Pentecôte.

— *L'éclairage public à la Croix-Blanche.* — Depuis quelques jours, les rues de la Croix-Blanche ne sont plus éclairées le soir.

Leers. — *Les premières communions.* — La cérémonie des premières communions a eu lieu, jeudi, jour de l'Ascension, à Leers. Les enfants, réunis dans la salle de la Congrégation, ont été conduits processionnellement à l'église, au milieu d'une foule recueillie, qui formait la haie sur leur passage.

Une messe solennelle a été célébrée par M. le Curé, qui a adressé une touchante allocution aux communiants et à leurs parents.

Lys-les-Lannoy. — *L'inauguration du nouveau Calvaire* a eu lieu, jeudi, à trois heures de l'après-midi, en présence de toute la population, et après une imposante procession à travers les rues décorées.

Un R. P. Rédemptoriste a prononcé, à cette occasion un éloquent discours, qui a vivement impressionné l'assistance.

Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

Nous recommandons la **Fabrique d'Articles de voyage, SOYEZ père**, *41-43, rue des Ponts de Comines, à LILLE*, pour le *choix immense* que l'on y trouve et *un travail très soigné.*

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concisse donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productioes de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573